

## MAIRIE D'IPPLING

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu de la séance du 17 octobre 2024.

Suite à une faute de frappe, il est nécessaire de corriger la délibération concernant l'acceptation du remboursement du sinistre mairie. Il faut lire la somme de 8242,80 € au lieu de 82425,80 €.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 17 octobre 2024.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la société LES MACARONS souhaite racheter l'immeuble situé 3b rue de Metz à IPPLING, pour agrandir la boulangerie dont il est actuellement locataire.

Le Conseil Municipal accepte de lui vendre l'immeuble ainsi qu'une partie du terrain attenant, cadastrés comme suit :

- Section 1 N° 1/60 d'une superficie de 3,33 ares
  - Section 1 N° 5/59 d'une superficie de 0,36 are
  - Section 1 N° 1/61 d'une superficie de 0,15 are
- ce qui représente une surface totale de 3,84 ares pour la somme de 110.000,00 € TTC  
il autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous documents y afférent.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des travaux de réhabilitation à l'école primaire. (Portes, fenêtres, ravalement de façade et désimperméabilisation de la cour avant)

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le projet des travaux et donne pouvoir au Maire pour solliciter les subventions.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite acheter des tableaux TBI pour les deux classes de l'école primaire.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve l'achat et donne pouvoir au Maire pour solliciter les subventions.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Le Maire à encaisser les chèques concernant la participation de personnes privées au repas des séniors du 10 novembre 2024 d'un montant de 140 €

Le Maire informe le Conseil Municipal seront imputés au compte 623, les dépenses concernant d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées et fournitures divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, animations municipales, repas des aînés, fêtes organisées par la municipalité, frais de restauration et de restaurant, boissons, fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, récompenses sportives, culturelles, festivités scolaires et extrascolaires, les frais relatifs aux prestations de sociétés et troupes de spectacles, les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, artistiques, les frais

d'annonces et de publicités liés aux manifestations, les frais liées aux réceptions officielles organisées par la municipalité ou en partenariat la communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences.

Après avoir donné lecture du courrier adressé par l'association A.B.C.M Zweisprachigkeit, de BEAUSOLEIL SARREGUEMINES, sollicitant une participation financière aux frais de scolarités d'un élève concerné par un enseignement bilingue et résidant dans notre commune.

Considérant que toutes les communes pourront être confrontées aux problèmes d'effectifs pour le maintien de leurs classes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas participer financièrement aux dépenses de fonctionnement de l'élève domicilié à IPPLING

Le Maire informe que les logements rue de la Gare étant équipés de radiateurs électriques énergivores, le Conseil Municipal décide de les remplacer par une pompe à chaleur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve l'achat d'une pompe à chaleur

Le Maire informe le Conseil Municipal que des problèmes importants de chauffage affectent les classes de l'école primaire.

Le Maire propose au conseil une étude de faisabilité pour l'installation d'une PAC AIR / AIR

Le Conseil Municipal autorise le maire à lancer l'étude.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faudrait abaisser et isoler le plafond de la salle de jeu de l'école maternelle.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le projet des travaux

Vu la délibération du 9 décembre 2022 octroyant une subvention de fonctionnement au groupement des Sapeurs-Pompiers d'Ippling, Hundling, Metzling et Nousseviller-St-Nabor

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de reconduire pour 2024 la subvention de 736 €.

Somme à verser sur le compte de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Vallée du Strichbach.

**Vu par nous, Philippe LEGATO, Maire de la commune d'IPPLING, pour être affiché le 16 avril 2024 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.**

**A IPPLING, le 02 décembre 2024**

**Le Maire**

Philippe LEGATO